R A P P O R T

D E G E S T I O N

2 0 0 2 2 0 0 3



Québec ***

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

En 2002-2003, deux événements d'importance ont marqué la politique linguistique québécoise et requis l'apport du Secrétariat à la politique linguistique. D'une part, la célébration des vingt-cinq ans d'existence de la Charte de la langue française a donné lieu à près d'une dizaine d'événements commémoratifs. D'autre part, de nouvelles modifications à la Charte sont entrées en vigueur le 1er octobre 2002, après avoir traversé les étapes habituelles du processus législatif.

Parallèlement aux travaux liés à l'anniversaire et aux modifications de la Charte de la langue française, le Secrétariat a maintenu ses activités régulières en fonction des grandes orientations stratégiques qu'il s'était données pour la période de 2001 à 2004. Ainsi, la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique, l'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique ainsi que le développement du français et la généralisation d'un français de qualité sont restés les cibles prioritaires, cette année encore.

Le Secrétariat a donc poursuivi ses travaux visant à renforcer la concertation interministérielle autour de la politique linguistique. Il a aussi participé à plusieurs événements et à de nombreuses rencontres, au Québec et à l'étranger, dans le but de promouvoir la politique linguistique québécoise. Il a préparé et diffusé, sous diverses formes, des textes susceptibles de faire connaître et comprendre la Charte de la langue française et ses plus récentes modifications. Il a poursuivi certaines actions concertées avec le ministère de la Culture et des Communications, ce qui a notamment permis la création d'une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias. Enfin, le Secrétariat a continué à soutenir le développement et la diffusion de corpus lexicaux québécois ainsi que le programme « Parlez-moi d'une langue! ».

C'est avec plaisir que je présente aujourd'hui ce rapport annuel de gestion.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,

Guy Dumas

III

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2002-2003 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent les données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables, et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

Guy Dumas

Sous-ministre associé

responsable de l'application de la politique linguistique

Québec, avril 2003

TABLE DES MATIÈRES

Message du sous-ministre associé Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents				
II	LE CONTEXTE	5		
III	LES FAITS SAILLANTS	9		
IV	RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE	13		
V	LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION	15		
VI	L'UTILISATION DES RESSOURCES	19		
Loi	NEXE et règlements relevant de la ministre chargée de l'application a Charte de la langue française (au 31 mars 2003)	21		











LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La mission

Créé en 1988 pour assister la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- conseiller la ministre pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- · coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- · réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- · soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

La structure organisationnelle du Secrétariat

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française.

L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

Les organismes linguistiques

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en étroite collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française, lesquels occupent, chacun, un créneau spécifique de la politique linguistique :

- l'Office québécois de la langue française est responsable de la francisation des entreprises et de l'Administration, ainsi que de la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie; il assure le suivi de la situation linguistique du Québec et veille au respect de la Charte de la langue française;
- la Commission de toponymie du Québec est chargée de l'inventaire, du traitement, de l'officialisation et de la diffusion des noms géographiques du Québec;
- le Conseil supérieur de la langue française fournit des avis à la ministre sur les questions que celle-ci lui soumet et la saisit de questions qui appellent l'action ou l'attention du gouvernement.

Chacun de ces organismes dépose son propre rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale.











Le 25e anniversaire de la Charte de la langue française fut l'occasion de rappeler le chemin parcouru depuis un quart de siècle et de mettre en lumière divers constats relatifs à la situation linguistique québécoise:

- l'affichage public et commercial a en partie retrouvé un visage français, particulièrement à Montréal;
- les consommateurs francophones obtiennent davantage de services dans leur langue;
- l'usage du français s'est accru chez les travailleurs et dans la vie des entreprises;
- la fréquentation de l'école française par les jeunes immigrants a augmenté, ce qui a favorisé leur intégration à la société québécoise majoritairement francophone;
- les écarts de revenus et de statuts, autrefois défavorables aux francophones, se sont atténués.

Toutefois, malgré les effets positifs résultant de la Charte de la langue française, le contexte général dans lequel s'inscrivent les efforts québécois pour promouvoir la langue française et favoriser son épanouissement n'en continue pas moins à poser de réels défis.

La situation démolinguistique du Québec

En décembre 2002, Statistique Canada rendait publiques ses premières données démolinguistiques extraites du recensement de 2001¹. Il ressort de ces données que la proportion de Canadiens dont la langue maternelle est le français continue à diminuer : de 23,5 % en 1996, elle est passée à 22,9 % en 2001. La part des francophones canadiens qui vivent au Québec est, par ailleurs, demeurée stable à 86 %.

En 2001, toujours selon ces données, les francophones représentaient 81,4 % de la population du Québec comparativement à 81,5 % en 1996 et à 82 % en 1991. Pour leur part, les allophones formaient 10,3 % de la population québécoise, une hausse nette par rapport à 1996, alors qu'ils représentaient 9,7 % de la population. Depuis quelques années, les allophones surpassent, en nombre, les anglophones dont la proportion a continué à diminuer, passant de 8,8 % en 1996 à 8,3 % en 2001.

La baisse de l'indice de fécondité des francophones québécois, sous le seuil du renouvellement des générations, est désormais une tendance démographique lourde. De fait, la décroissance de la population dont le français est la langue maternelle est un phénomène que les recensements des cinq dernières décennies ne cessent de confirmer.

L'importance de l'intégration linguistique des immigrants

La société québécoise devient de plus en plus pluraliste, notamment dans l'Île de Montréal qui hébergeait, en 2001, 70,8 % de tous les allophones du Québec. Or, l'évolution démolinguistique du Québec vient renforcer l'importance de l'intégration linguistique et culturelle des immigrants à la société québécoise majoritairement francophone. En effet, malgré l'effet positif des dispositions de la Charte de la langue française, en ce qui a trait à la fréquentation scolaire des jeunes allophones, il reste clair que, même au Québec, l'anglais fait encore directement concurrence au français auprès des allophones.

Ainsi, 52,3 % de l'ensemble des Québécois n'ayant ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle et ayant fait un transfert linguistique ont opté pour l'anglais plutôt que le français.

Par ailleurs, le dernier recensement de Statistique Canada révèle que, en 2001, l'utilisation du français prédominait chez 63 % des travailleurs immigrants du Québec, lesquels affirmaient l'utiliser plus souvent que l'anglais, dans leur milieu de travail. Toutefois, il est préoccupant de constater, toujours à la lumière des premiers résultats du recensement de 2001, que chez les personnes arrivées depuis 1996, on observe un recul de l'utilisation du français au profit de l'anglais, par rapport aux cohortes antérieures : la proportion de ceux qui utilisaient le français au travail a diminué et n'atteint plus que 49 % chez les immigrants arrivés entre 1996 et 2001.

La diversité linguistique à l'échelle internationale

À l'instar du Québec, quelque 248 États ou territoires autonomes répartis à travers plus de 150 pays ont adopté une politique linguistique destinée à promouvoir une ou plusieurs langues sur leur territoire. Au 21e siècle, ces démarches d'aménagement linguistique s'avèrent plus que jamais nécessaires.

En effet, le développement des technologies de l'information et l'expansion de l'anglais dans les communications internationales exercent des pressions qui obligent de nombreux États à s'interroger sur la place de leur langue, dans le monde et sur leur propre territoire. Dans cette optique, le renforcement de la solidarité entre francophones devient essentiel pour assurer la vitalité du français sur les plans national et international.

De même, les liens avec d'autres communautés linguistiques, mais s'inscrivant dans une démarche comparable à celle qui est vécue au Québec, se tissent de plus en plus naturellement. Ainsi, la promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, notamment dans le cadre de l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques, jointe à celle de l'apprentissage individuel des langues, sont considérées par la plupart des États partenaires comme un des moyens, peut-être le plus prometteur, d'éviter une uniformisation des cultures résultant de la prédominance d'une langue sur les autres. Aussi, que ce soit à l'échelle de la francophonie, des Amériques ou du monde, le Québec participe activement à la défense de la diversité culturelle et linguistique.

Les contestations judiciaires de la Charte de la langue française

Plusieurs dispositions de la Charte de la langue française relatives, notamment, à la langue d'enseignement, à la langue du commerce et des affaires et à la langue de travail font l'objet de contestations devant les tribunaux (Tribunal administratif du Québec, Cour supérieure, Cour d'appel, Cour suprême). Le gouvernement du Québec défend la validité de ces dispositions qui sont essentielles pour assurer la sauvegarde de la langue française et l'identité du peuple québécois majoritairement francophone, dans un contexte canadien et nord-américain dominé par la langue anglaise et la culture anglo-américaine.

Les défis pour le Secrétariat

L'usage de la langue française comme langue commune de l'ensemble des Québécoises et des Québécois dans tous les secteurs de la vie publique (travail, éducation, commerce et affaires, communications, inforoute) demeure l'enjeu central de la politique linguistique québécoise que coordonne le Secrétariat à la politique linguistique. À ce titre, il fait face aux défis suivants :

- une plus grande cohérence de l'action gouvernementale dans le dossier linguistique;
- le rôle exemplaire et moteur, en matière d'emploi et de qualité du français, que doit jouer l'Administration, y compris les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que le monde municipal;
- l'élaboration de stratégies d'intervention visant à mieux faire connaître la politique linguistique québécoise et, ainsi, à en améliorer la perception, tant au Québec qu'à l'étranger;
- la réalisation d'activités destinées à valoriser et à diffuser le français;
- la promotion du multilinguisme, notamment au sein de la Francophonie et d'organisations internationales, pour favoriser le renforcement du français comme langue présente et utile dans les secteurs stratégiques.









LES FAITS SAILLANTS

Les modifications à la Charte de la langue française

Le 13 juin 2002, le projet de loi 104 était sanctionné et allait, de ce fait, apporter des modifications à la Charte de la langue française. Le Secrétariat à la politique linguistique a mené les travaux entourant l'élaboration de ce projet de loi qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2002. Ainsi:

- les règles touchant l'admissibilité à l'école anglaise ont été resserrées de manière à éviter que la fréquentation, au Québec, d'une école anglaise privée et non subventionnée ne serve de passerelle vers l'école anglaise publique ou privée, subventionnée;
- · les établissements d'enseignement collégial et universitaire du Québec sont tenus, avant le 1er octobre 2004, de se doter d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française;
- · les dispositions de la Charte relatives à la francisation des entreprises ont été revues pour revitaliser la francisation des milieux de travail;
- · les structures et les mandats des organismes responsables de la mise en œuvre de la Charte de la langue française ont été refondus dans un esprit de simplification et de modernisation.

Les célébrations entourant le 25e anniversaire de la Charte de la langue française

Le 26 août 2002 marquait les vingt-cinq ans de l'adoption de la Charte de la langue française. Diverses activités ont souligné cet anniversaire, dont plusieurs ont requis la collaboration du Secrétariat. C'est notamment le cas du décret adopté par le Conseil des ministres, en août 2002, pour faire du 26 août le jour anniversaire de la Charte de la langue française. C'est également le cas de la motion adoptée à l'unanimité par les parlementaires de l'Assemblée nationale, le 12 décembre 2002, pour réaffirmer l'attachement indéfectible de l'Assemblée nationale à la Charte de la langue française.

Par ailleurs, toujours à l'occasion de l'anniversaire de la Charte, l'exposition Une grande langue : le français dans tous ses états, créée par le Musée de la civilisation de Québec en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique, a été présentée dans le cadre du Salon du livre de Montréal, du 14 au 18 novembre 2002. L'exposition a alors attiré plus de 20 000 visiteurs.

Les décisions des tribunaux au cours du présent exercice

Lorsqu'une disposition de la Charte de la langue française fait l'objet de contestations devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique apporte son soutien au ministère de la Justice, afin d'en défendre la légalité. En 2002-2003, trois décisions juridiques ont été rendues relativement à la Charte de la langue française :

- Le 15 mai 2002, la Cour d'appel du Québec a rendu divers jugements (dossiers Gosselin, Solski, Casimir, Lopez, etc.) où elle a conclu que l'article 73 de la Charte de la langue française n'était ni discriminatoire ni incompatible avec l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Certains dossiers (Casimir, Solski et Gosselin) ont cependant été portés en appel devant la Cour suprême.
- Le 23 mai 2002, la Cour du Québec a décidé (dossier Reid) que l'article 52 de la Charte de la langue française s'appliquait également à la publicité commerciale sur un site Internet. Le 6 février 2003, la Cour supérieure a confirmé ce jugement.
- Le 12 décembre 2002, la Cour suprême du Canada a rejeté la permission d'en appeler des Entreprises W.F.H. Itée qui contestaient le bien-fondé du jugement de la Cour d'appel du Québec, confirmant la constitutionnalité des dispositions de la Charte de la langue française posant la règle de la nette prédominance du français dans l'affichage commercial.

La concertation interministérielle

La treizième rencontre du Comité interministériel de coordination de l'application de la politique linguistique dans l'Administration publique a eu lieu le 10 septembre 2002. Les quinze ministères et organismes représentés y ont créé trois sous-groupes de travail coordonnés par le Secrétariat. Le premier est chargé de documenter la situation prévalant dans les ministères et organismes gouvernementaux relativement aux orientations linguistiques prônées par la Politique sur les marchés publics; le deuxième doit actualiser la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et communications dont la version en cours date de 1992. Enfin, le troisième doit examiner l'opportunité d'étendre le champ d'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Les activités internationales

En 2002-2003, le Secrétariat a témoigné de l'expérience linguistique québécoise et fourni son expertise lors d'une vingtaine d'activités internationales. On peut mentionner, en particulier, sa contribution aux travaux de la réunion du Comité mixte de coopération Québec-Catalogne (Barcelone, mai 2002), aux travaux préparatoires du IXe Sommet de la Francophonie (Beyrouth, octobre 2002) ainsi qu'aux travaux de la 59e session de la Commission permanente franco-québécoise (Québec, février 2003). Il a également participé au Congrès mondial sur les politiques linguistiques (avril 2002), organisé par l'Institut Linguapax (rattaché à l'Unesco), en collaboration avec la Direction générale de la politique linguistique du gouvernement de la Catalogne. Il a collaboré à la présentation de la politique linguistique québécoise lors du XIIe Séminaire sur l'enseignement des langues étrangères, organisé dans le cadre de la foire internationale du livre de Guadalajara (décembre 2002). Enfin, parmi les missions étrangères accueillies au Québec, on doit signaler les rencontres avec des représentants du sous-ministère de la Politique linguistique du gouvernement basque et avec le directeur de l'Académie africaine des langues.

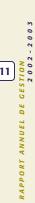
Les politiques linguistiques des universités québécoises

La Charte de la langue française demande aux collèges et universités du Québec de se doter, d'ici le 1^{er} octobre 2004, d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Le Secrétariat à la politique linguistique a offert sa collaboration aux universités québécoises pour les aider dans cette démarche. Il a rencontré des représentants de l'Université de Sherbrooke, de l'Université du Québec à Montréal ainsi que de l'Université McGill.

La création d'une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias

Invités par le Secrétariat à la politique linguistique et le ministère de la Culture et des Communications, des représentants de tous les médias québécois (écrits et électroniques, publics, privés et communautaires) ont accepté de participer à une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias. Cette Table s'est réunie pour la première fois le 18 mars 2003. Elle s'est donné pour objectifs :

- de sensibiliser les médias québécois d'expression française à l'importance de leur rôle en matière linguistique dans l'environnement nord-américain;
- de susciter des échanges d'information entre les divers médias en ce qui a trait à la problématique de la langue;
- d'entamer une démarche concertée sur la guestion;
- d'explorer les pistes qui bénéficieraient aux médias souhaitant améliorer ou valoriser la qualité du français et de déterminer les mesures à mettre en œuvre à cette fin, dont certaines pourraient en partie être soutenues par l'État.



Les programmes du Secrétariat

Mis sur pied par le Secrétariat, en collaboration avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et le ministère de la Culture et des Communications, le programme « Parlez-moi d'une langue! » a permis, cette année, à 67 écrivains et professionnels de la langue de rencontrer quelque 5 000 élèves de 49 établissements d'enseignement collégial du Québec.

Le Secrétariat finance également le développement et la mise en réseau, dans Internet, des fonds de données linguistiques et textuelles du Québec produits par les chercheurs de cinq universités québécoises. En 2002-2003, cinq projets ont été retenus et le Réseau des corpus lexicaux québécois, accessible dans le site Internet du Secrétariat, s'est enrichi de deux nouveaux corpus, ce qui porte leur nombre à treize.

De plus, le Secrétariat coordonne la gestion du programme de promotion de la langue française pour lequel 29 subventions, totalisant un montant de 178 600 \$, ont été attribuées par la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française.

La remise du prix Georges-Émile-Lapalme

La plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française, le prix Georges-Émile-Lapalme, a été décernée, en 2002, au linguiste Jean-Claude Corbeil. Monsieur Corbeil a été l'un des principaux artisans de la politique linguistique québécoise.











RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Les grandes orientations stratégiques que le Secrétariat à la politique linguistique s'est fixées pour 2002-2003 sont :

- la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique;
- l'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique, tant au Québec qu'à l'extérieur;
- le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec.











LES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION

Présentation des résultats

Orientation stratégique

La cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique

AXE D'INTERVENTION Soutien à la ministre chargée de l'application de la Charte de la lanque française

OBJECTIF

Préparer des documents d'orientation et de réflexion en vue de prises de position gouvernementales ou de réforme législative dans le domaine linguistique et en assurer le suivi.

Indicateurs	Cible (2002-2003)	Résultats (2002-2003)
Mandats réalisés, demandes traitées, analyses et documents produits.	Modifications à la Charte et actualisation de la politique linguistique québécoise.	Adoption en juin 2002 et entrée en vigueur en octobre 2002 de la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104).
		Rencontre en septembre 2002 du Comité interministériel de coordination de la politique linguistique dans l'Administration publique et création de trois sous-groupes de travail (technologies de l'information, marchés publics, emploi et qualité de la langue française dans l'Administration).
		Rencontres avec les représentants de trois universités pour l'élaboration de leur politique linguistique à la suite de l'adoption du projet de loi 104.
		Rencontres avec la Ville de Montréal relativement à l'élaboration de sa politique linguistique.

Dans le cadre des modifications législatives apportées à la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a eu à préparer plusieurs mémoires, décrets et analyses. Il a également eu à intervenir dans divers dossiers qui lui ont été confiés par la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française (Ville de Montréal, jeux électroniques, quartier chinois, diversité linguistique).

Orientation stratégique

L'amélioration de la connaissance et de la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

AXE D'INTERVENTION

Promotion de la politique linguistique québécoise

OBJECTIF

Faire connaître la politique linguistique au Québec ainsi qu'à l'extérieur du Québec.

Indicateurs

Cible (2002-2003)

Résultats (2002-2003)

Nombre de publications (produites et diffusées).

Publications mises à jour.

Nombre de rencontres et séances d'information avec des partenaires internationaux. 9 000 publications diffusées.

20 rencontres.

4 000 publications. Le Secrétariat a volontairement cessé de distribuer certaines de ses publications qui n'étaient plus à jour étant donné les modifications apportées à la Charte de la langue française.

Campagne publicitaire dans les médias (télévision, radio, cinéma, journaux) pour souligner le 25^e anniversaire de la Charte de la langue française.

Mise à jour de deux publications du Secrétariat (Vivre en français au Québec; La politique linguistique en questions... et réponses), afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi 104.

24 rencontres avec des représentants d'États étrangers ou d'organisations internationales ainsi qu'avec des journalistes étrangers pour faire connaître la politique linguistique québécoise.

Trois rencontres de formation pour des fonctionnaires québécois partant pour l'étranger.

Commentaires

Cette année encore, le Secrétariat a utilisé de nombreuses tribunes, québécoises et internationales, pour promouvoir la Charte de la langue française; conférences, rencontres, articles, brochures et site Internet ont été les outils privilégiés pour mieux faire connaître la Charte et ses nouvelles dispositions. La campagne publicitaire entourant le 25e anniversaire de la Charte de la langue française a connu un grand succès : selon un sondage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 505 Québécois, 91 % des personnes qui ont vu cette publicité l'ont aimée et 87 % ont déclaré que cette publicité se démarquait vraiment de la publicité vue habituellement à la télévision.

0

>

۵

Orientation stratégique

Le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec

AXE D'INTERVENTION

Amélioration de la connaissance et de la maîtrise du français en usage au Québec, ainsi que sa valorisation

OBJECTIF

- Faire connaître le Réseau de corpus lexicaux québécois auprès de clientèles-cibles et soutenir le développement et la mise à jour, en partenariat avec les universités concernées, des fonds québécois de données linguistiques et textuelles.
- > Sensibiliser les jeunes du Québec à l'importance de la langue française.
- > Sensibiliser les médias québécois à l'importance de leur rôle en matière linguistique dans l'environnement nord-américain.

Indicateurs	Cible (2002-2003)	Résultats (2002-2003)
Mise à jour des corpus et enrichissement du Réseau des corpus lexicaux.	Mise à jour de 4 des 11 corpus lexicaux.	Mise à jour et enrichissement de 4 corpus et ajout de 2 nouveaux corpus.
Nombre de rencontres et nombre d'élèves visés.		Poursuite du programme Parlez-moi d'une langue! : rencontres d'écrivains et de professionnels de la langue avec des élèves des collèges (67 écrivains et professionnels ont participé à 104 activités dans 49 collèges, joignant ainsi quelque 5 000 élèves).
		Création en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications d'une Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias.

Commentaires

L'axe et les objectifs fixés pour cette orientation ont été modifiés de manière à accueillir davantage d'avenues susceptibles de favoriser le développement du français et la généralisation d'un français de qualité au Québec.

Dans le but d'améliorer la présentation du Réseau des corpus lexicaux québécois, un sondage a été effectué, par l'entremise du site Internet du Secrétariat, auprès des utilisateurs du Réseau, des responsables des différents corpus et du personnel de l'Office québécois de la langue française. Quatre grands constats ressortent de ce sondage : le réseau des corpus lexicaux est apprécié; le réseau des corpus lexicaux est méconnu; la page d'accueil du réseau des corpus lexicaux devrait être revue; plusieurs voies permettraient d'améliorer le réseau, mais elles ne font pas l'unanimité. Le Secrétariat entend s'appuyer sur ce sondage pour effectuer des modifications au Réseau.











L'UTILISATION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Les ressources humaines du Secrétariat sont traitées à la rubrique « Structure organisationnelle du Secrétariat ».

Ressources budgétaires

Les ressources budgétaires de 1 774 500 \$ apparaissent au programme 03 du ministère de la Culture et des Communications.

Ressources informationnelles

En 2002-2003, plus de 45 000 consultations ont été effectuées dans le site Internet du Secrétariat, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente.

En moyenne, 76 % des internautes qui consultent le site du Secrétariat proviennent d'Amérique du Nord, 19 %, d'Europe et 5 % des autres continents.

La page donnant accès au Réseau des corpus lexicaux demeure, après la page d'accueil du site, celle qui est la plus fréquentée par les internautes.

Nota bene

Pour l'application des exigences législatives touchant à l'accès à l'égalité dans la fonction publique, la politique linguistique et la protection des renseignements personnels, voir les rubriques du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

ANNEXE

Loi et règlements relevant de la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2003)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 0.01);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 3.1);
- Règlement de l'Office de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9.01);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11);
- Règlement sur la régie interne du Conseil de la langue française (C-11, r.14);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.2);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10.01).